DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 21 septembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de
M. Frédéric REIGNEY, Maire

Etaient présents : Frédéric REIGNEY, Sylvain PERRUCHE, Gaelle BOURGEOIS, Gérald ROY, Elodie MAIELLO, Ludovic ELLENA, Noémie LAURENT, Alexis PICARD.
Absente excusée : Camélia HORAICHI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Madame Elodie MAIELLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte.

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/09/2026 que la convocation du conseil avait été faite **le 14/09/2026** et que le nombre des membres en exercice est de : **9**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Objet : Secrétariat de mairie : Convention de mise à disposition

Dans les suites de l'arrêt de travail de l'actuelle secrétaire, il y a lieu de prévoir un remplacement, sous forme de mise à disposition par la mairie de Noironte, à hauteur de trois heures par semaine (sans jour fixe) de Mme Julie MARADAN.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Frédéric REIGNEY

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 21 septembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY, Maire**

Etaient présents : Frédéric REIGNEY, Sylvain PERRUCHE, , Gérald ROY, Camélia HORAICHI, Elodie MAIELLO, Ludovic ELLENA, Noémie LAURENT, Alexis PICARD
Absente excusée : Gaelle BOURGEOIS procuration Frédéric REIGNEY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Madame Elodie MAIELLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte.

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/05/ 2026 que la convocation du conseil avait été faite **le 14/09/2026** et que le nombre des membres en exercice est de : **9**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Objet : FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) et FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD)

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier envoyé par Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Département, visant à collecter des fonds destinés à soutenir des foyers en difficultés et leur permettre ainsi d'accéder ou de se maintenir dans un logement (accompagnement individuel, aides financières).

La population de Placey au 01/01/2026 est de 201 habitants (source INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de participer au FSL à hauteur de 0.61 € par habitant et au FAAD à hauteur de 0.30 € par habitant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an susdits.

Le Maire,

COMMUNE DE PLACEY (DOUBS)

Frédéric REIGNEY

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 21 septembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY, Maire**

Etaient présents : Frédéric REIGNEY, Sylvain PERRUCHE, Gaelle BOURGEOIS, Gérald ROY, Elodie MAIELLO, Ludovic ELLENA, Noémie LAURENT, Alexis PICARD.
Absente excusée : Camélia HORAICHI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Madame Elodie MAIELLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte.

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/05/2026
que la convocation du conseil avait été faite **le 14/09/2026**
et que le nombre des membres en exercice est de : **9**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités

Objet : Bornage : Monument de la vierge

Dans le cadre de la vente de la maison de M. COREIA, une proposition de délimitation a été faite par le cabinet BOFFY. Le Maire présente au conseil municipal le projet de bornage de 50cm tout autour du monument et mise en place d'une servitude de passage.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an susdits.

Le Maire,

COMMUNE DE PLACEY (DOUBS)

Frédéric REIGNEY